

## Réunion du Comité Syndical du 5 février 2025

**Effectif légal du conseil syndical : 64**  
**Nombre de conseillers en exercice : 64**  
**Nombre de conseillers présents : 40**  
**Nombre de conseillers représentés : 0**  
**Nombre de votants : 40**

Convoqué le 21 janvier 2025, le conseil syndical s'est réuni le 5 février 2025 à 18h00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

### 121<sup>e</sup> Séance

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Monsieur Claude AUBERT  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Éric BRUN  
Monsieur Philippe CARTAILLER  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Pierre CHASSAING  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Madame Nathalie DOS SANTOS  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Madame Catherine FROMAGE  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Éric GRENET  
Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE  
Madame Christine LECHEVALLIER

Monsieur André MAGNOUX  
Madame Nathalie MARIN  
Monsieur Christian MELIS  
Madame Christine PACAUD  
Monsieur Gilles PAULET  
Monsieur Gilles PÉTEL  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Stéphane PONCE  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Bruno RESSOUCHE  
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL  
Madame Sandrine ROUSSEL  
Madame Valérie ROUX  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Gilles VESCOVI  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER  
Madame Cécile BIRARD  
Monsieur Jean PICHON

## Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSE  
Monsieur Marcel ALEDO  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Dominique BANNIER  
Monsieur Nicolas BEAURE  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Jean-Pierre BRENAS  
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES  
Monsieur Alain CHARLAT  
Monsieur Alain DEAT  
Monsieur Yann GUILLEVIC  
Monsieur Sylverin KEMMOE  
Monsieur Michel LACROIX

Madame Christine MANDON  
Madame Dominique MARQUIE  
Monsieur Cédric MEYNIER  
Madame Danielle MISIC  
Monsieur Sébastien MORIN  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Jean-Michel ONDET  
Madame Mina PERRIN  
Madame Anne-Marie PICARD  
Monsieur François REPOLT  
Monsieur Vincent SOULIGNAC  
Monsieur Laurent THEVENOT  
Madame Nadine VALLESPI

À 18h le Président ouvre la séance.

L'enregistrement des élus présents permet d'indiquer que le quorum est atteint.

Avant de débiter la réunion du Conseil Syndical, Monsieur le Président rappelle que le prochain Conseil Syndical aura lieu le mercredi 2 avril 2025 à 18h en Salle des Assemblées de Clermont Auvergne Métropole.

## **ORDRE DU JOUR**

- Les délibérations :
  - Procès-Verbal de la séance du 11 décembre 2024
  - Rapport d'Orientations budgétaires 2024
  - Conseil de développement : rapport d'activité 2024
  - Animation / Gestion locale 2025 par le Grand Clermont du LEADER Puy de Dôme
  - Mandat Centre de Gestion 63 – Protection Sociales Complémentaire Santé – Mise en concurrence
  - Questions diverses

## 834 - Procès-Verbal de la 120<sup>e</sup> séance du Comité Syndical

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la 120<sup>e</sup> séance du Comité Syndical.

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

## 835 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

### Présentation du Grand Clermont

Le territoire du Grand Clermont est original en ce qu'il allie une métropole et des espaces périurbains et ruraux dynamiques. Il est né dans les années 2000 de la volonté des élus de bâtir un destin commun autour d'un bassin de vie d'environ 440 000 habitants.

Le projet du Grand Clermont a d'abord été traduit dans une charte de Pays. Il s'est par la suite approfondi avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), grâce au concept de métropole en archipel.

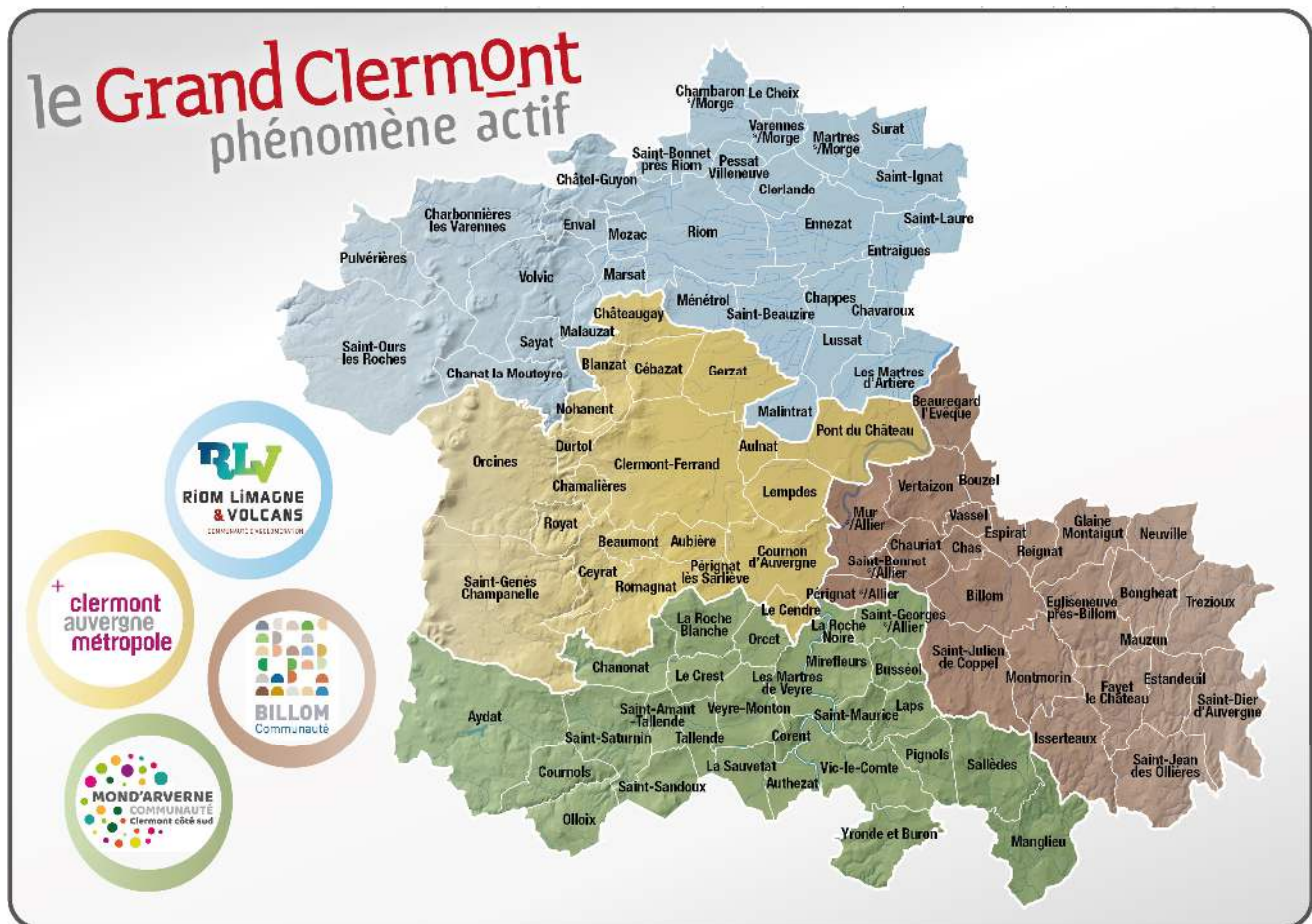
**Le syndicat a fortement évolué depuis sa création : de SIEPAC, en charge du schéma directeur de 1995, il est devenu un Pays « lois Voynet » dans les années 2000. Profitant de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), le syndicat mixte a été transformé le 16 octobre 2014 en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR). Il est l'un des plus importants de France sous ce statut.**

Cette transformation a apporté plusieurs changements sur un plan fonctionnel : le renforcement du Conseil de développement, la mise en place d'une Conférence des Maires et de nouvelles perspectives en matière de services unifiés et de prestations de services. À ce titre, un service d'instruction du droit des sols mutualisé a vu le jour en 2015 pour environ la moitié des communes du Grand Clermont. De même, le PETR assure la maîtrise d'ouvrage, par délégation, d'une voie verte le long de l'Allier.

### Les membres du Grand Clermont

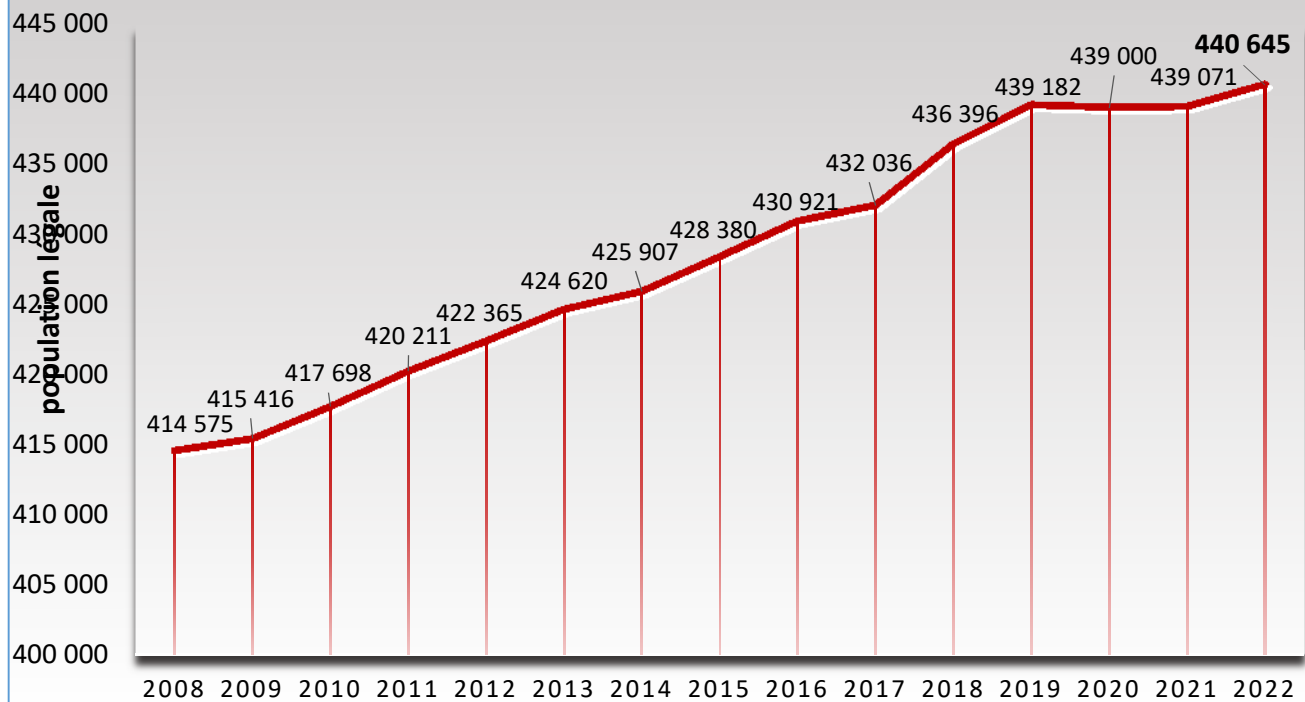
Consécutif à la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Puy-de-Dôme arrêté le 10 mars 2016, le Grand Clermont compte désormais quatre EPCI et 104 communes, 440 645 habitants (population légale totale au 1/1/2025) :

- **Billom Communauté** : 25 communes, 26 578 habitants
- **Clermont Auvergne Métropole** : 21 communes, 302 259 habitants
- **Mond'Arverne Communauté** : 27 communes, 41 797 habitants
- **Riom Limagne et Volcans** : 31 communes, 70 011 habitants



Il convient de noter que, malgré un ralentissement depuis 2020, la population du Grand Clermont est en augmentation depuis quatorze ans (+ 26 000 habitants entre 2008 et 2022). Si les autres métropoles de la région Auvergne Rhône Alpes gagnent également de la population, le bassin clermontois est le seul qui bénéficie d'un solde migratoire positif. Le territoire du Grand Clermont est donc attractif.

## EVOLUTION DE LA POPULATION DU GRAND CLERMONT POPULATION LÉGALE 2008-2022



### Le fonctionnement du PETR

Le syndicat du Grand Clermont est administré par **un comité syndical de 64 élus**. Il fonctionne avec 1 Président, 8 vice-Présidents, 1 bureau et des commissions, dont la commission urbanisme et la commission conseil de développement, et des groupes de travail thématiques. L'Assemblée a été réinstallée en septembre 2020 après les élections municipales et communautaires.

Président : **Dominique ADENOT**

1<sup>ème</sup> vice-Président : **Gérard GUILLAUME** en charge de l'application du droit des sols, de la Conférence des maires et de la relation institutionnelle avec le Conseil de développement

2<sup>ème</sup> vice-Président : **Dominique GUELON** en charge de la santé et du suivi des groupes mixtes Conseil de développement/ Conseil syndical

3<sup>ème</sup> vice-Président : **Pierre CHASSAING** en charge de l'urbanisme commercial

4<sup>ème</sup> vice-Président : **Bruno VALLADIER** en charge du SCOT

5<sup>ème</sup> vice-Président : **Gilles PAULET** en charge de la valorisation du Val d'Allier (voie verte, Leader)

6<sup>ème</sup> vice-Présidente : **Mina PERRIN** en charge de la réflexion stratégique sur l'avenir de l'inter-territorialité

7<sup>ème</sup> vice-Présidente : **Christine LECHEVALLIER** en charge de l'urbanisme innovant (nouvelles formes d'habiter)

8<sup>ème</sup> vice-Président : **Marc REGNOUX** en charge Projet Alimentaire Territoire, de la communication et des relations avec l'enseignement supérieur et la recherche

Lors du conseil syndical du 25 septembre 2024, suite aux démissions de Pierre PECOUL et de Nicolas BONNET, Pierre CHASSAING a été élu 3<sup>ème</sup> VP et Mina PERRIN 6<sup>ème</sup> VP.

Si Pierre CHASSAING reprend la même délégation que Pierre PECOUL, la délégation de Mina PERRIN (**Réflexion stratégique sur l'avenir de l'inter-territorialité**) est nouvelle. En effet Dominique Adenot a considéré que la fin du

mandat 2020/2026 était le bon moment pour relancer une réflexion sur l'adaptation de l'organisation interterritoriale au regard des grands enjeux qui dépassent l'échelle d'un EPCI.

Dans ce cadre en 2025, un nouveau comité de pilotage animé par Mina PERRIN se réunira pour co-construire la méthode de travail, définir les besoins d'action et d'organisation inter-territoriaux afin de faire des préconisations pour le prochain mandat.

En 2024, se sont tenus 5 bureaux et 5 conseils syndicaux (4 en présentiel et 1 en visio-conférence).

Début 2025, l'équipe technique du Grand Clermont se compose de **16 agents** répartis comme suit :

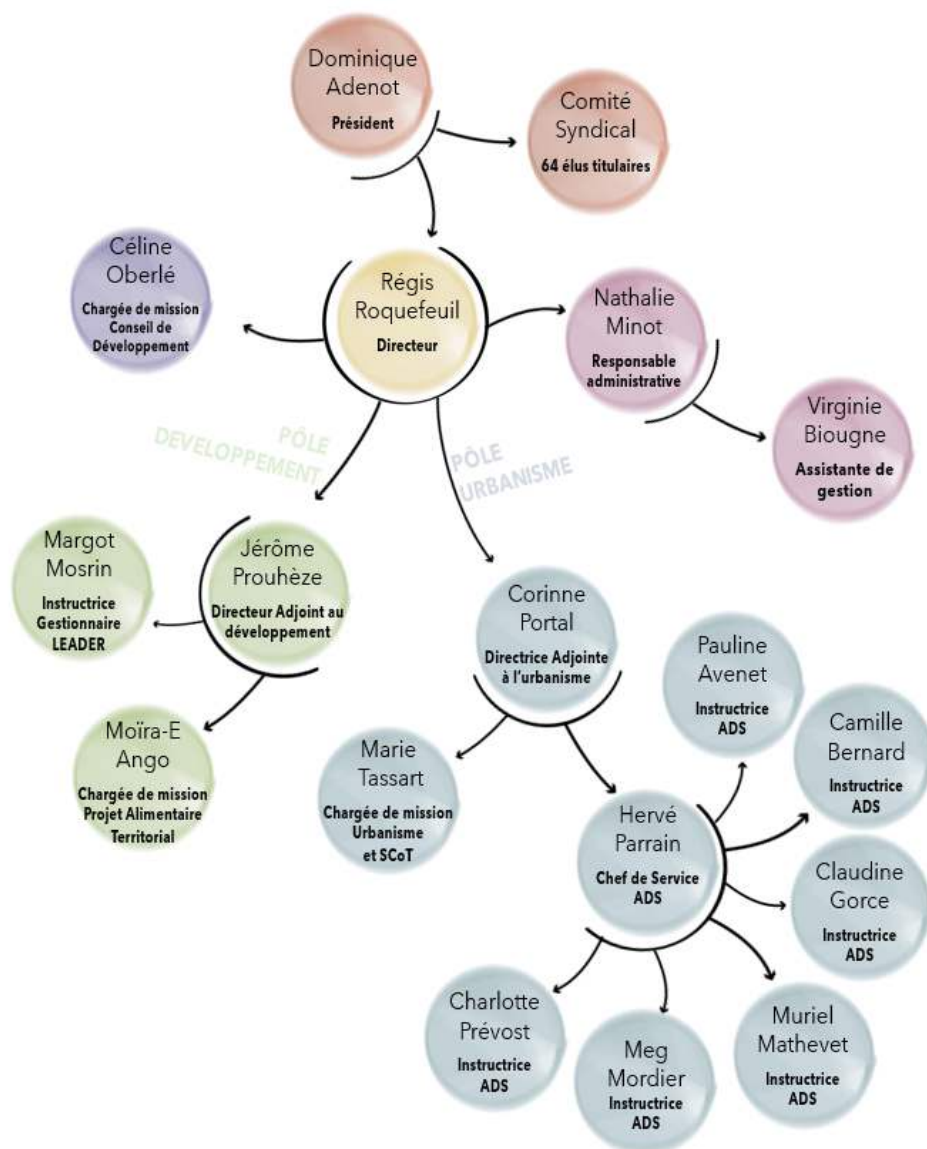
- > 1 ETP relatif à la Direction de la structure ;
- > 2 ETP sur la gestion RH, comptable et administrative de la structure ;
- > 1 ETP pour l'animation du Conseil de Développement ;

**Pôle développement**

- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle de développement du Grand Clermont ;
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial
- > 1 ETP sur la gestion administrative et financière du programme Leader

**Pôle urbanisme**

- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle urbanisme du Grand Clermont
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du SCoT du Grand Clermont
- > 1 ETP sur l'encadrement du service ADS ;
- > 6 ETP sur l'instruction des actes d'urbanisme.







## Les prévisions budgétaires pour 2025

### Les principales recettes :

Depuis 2013, le **taux de cotisation est inchangé à 1,70 €** par habitant. Suite à la conférence des Présidents du 19 décembre 2023, il a été acté que pour pouvoir mener la révision du SCoT, une revalorisation de ce taux était nécessaire. Ainsi il est porté à **1.85€ par habitant en 2025** et il pourrait être revalorisé de 0.15€ par habitant en 2026. La principale ressource (**815 193.25** en hausse de près de 69 000€ par rapport à 2024) du Grand Clermont est plus que jamais liée à la démographie du territoire.

**TABLEAU DES COTISATIONS ANNEE 2025**

EPCI	Pop réf 2021	1,70 €/hab	Pop réf 2022	1,85 €/hab
		Cotizat° 2024		Cotizat° 2025
Billom Communauté	26 466	44 992,20	26 578	49 169,30
Clermont Auvergne Métropole	301 376	512 339,20	302 259	559 179,15
Mond'Arverne Communauté	41 566	70 662,20	41 797	77 324,45
Riom, Limagne et Volcans	69 663	118 427,10	70 011	129 520,35
<b>TOTAL</b>	<b>439 071</b>	<b>746 420,70</b>	<b>440 645</b>	<b>815 193,25</b>

**La contribution de Billom Communauté et de Mond'Arverne Communauté** couvre la réalité du coût du service **ADS** qui est donc financièrement neutre pour le Grand Clermont. Cette contribution est estimée à **435 000€** pour 2025. Elle est en hausse d'environ 10 000€ par rapport aux dépenses réelles 2024 (Glissement-Vieillesse-Technicité pour les charges de personnel, augmentation des charges à caractère général et nécessité de renouveler une part importante du parc informatique).

Les autres principales recettes sont :

- **Le financement de l'animation** du programme LEADER, du PAT et du SCoT par l'Europe et le Conseil départemental pour environ **150 000€**.
- L'avance de 80% de l'Etat dans le cadre du **projet Ambition positive (pain bio pour la restauration collective)** soit **209 108€**.
- Après avoir obtenu en 2022 et 2023, 194 000€ de Dotation Globale de Décentralisation (DGD) pour le financement de la **révision du SCOT**, en 2025, un acompte de **30 000€** de la subvention départementale de 60 000€ devrait être perçu. Une nouvelle demande de DGD sera à envisager en fonction de l'avancement du Projet d'Aménagement Stratégique.

Jusqu'à présent le **Conseil de développement** du Grand Clermont et des 4 EPCI membres ne bénéficiait d'aucune recette extérieure et était donc financé grâce à l'excédent budgétaire des années précédentes. Une subvention LEADER de 80 052.88€ a été obtenue pour financer l'animation sur la période juillet 2024/ février 2026 : le versement sera demandé en 2026.

Enfin en investissement, la **voie verte de l'Allier**, le solde des subventions régionales et européennes a été perçu en 2024. En 2025 devrait être perçu le solde d'une subvention de l'Etat DSIL pour un montant de 54 040€ et d'autres subventions (LEADER, Conseil Régional) seront demandées pour financer les aires d'accueil. Cette année le recours à une ligne de trésorerie devrait pouvoir être évité.

## Les principales dépenses :

Le Grand Clermont étant une structure d'ingénierie au service du territoire, en fonctionnement, les **charges de personnel** sont naturellement la principale dépense. Le coût, estimé à environ **905 000€**, devrait être stable par rapport au budget 2024. Cette stabilité s'explique par la diminution des besoins en personnel pour la gestion du programme européen LEADER, compensé par le Glissement-Vieillesse-Technicité et les coûts liés aux prestations sociales en 2025.

Les autres principales dépenses sont :

- **Les charges à caractère général (hors études)** pour environ **160 000€** (en hausse d'environ 5 000€ par rapport au réalisé 2024).
- **L'agence d'urbanisme Clermont Auvergne Métropole** pour **175 000€** en hausse de 25 000€ par rapport à 2024. Cette somme correspond à la participation du Grand Clermont au programme mutualisé de l'agence d'urbanisme avec en particulier les travaux de maîtrise d'œuvre de la révision du SCoT. La participation est en hausse pour tenir compte de la forte charge de travail qui sera nécessaire en 2025 pour établir le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT.
- **Les études en fonctionnement (hors SCOT)** pour environ **150 000€** (études dans le cadre du PAT (projet Ambition Positive), suivi du DAAC (CCI)).
- **Les études liées au SCOT (en investissement et hors programme mutualisé de l'agence d'urbanisme)** pour environ **120 000€** (évaluation environnementale, étude paysagère, étude d'intégration des objectifs du PAT dans le SCoT et autres expertises thématiques dans le cadre de la révision)
- Les reversements d'une partie de la subvention de l'Etat dans le cadre du projet Ambition Positive aux partenaires qui portent directement des actions pour un montant de **100 000€**.
- **Les indemnités des élus** pour environ **80 000€** (dans la continuité de 2024).
- **L'amortissement des investissements** pour environ **40 000€** (dans la continuité de 2024)

En 2025, le coût lié au **SCOT** est estimé à **295 000€** (dont 175 000€ de subvention à l'agence d'urbanisme). Il demeure pour l'instant difficile de donner un coût global (sur plusieurs années) de la révision du SCOT qui pourrait toutefois dépasser 1 000 000€.

Le coût du **Conseil de développement** peut être estimé à **85 000€** (contre environ 81 000€ de dépenses réelles en 2024) en cumulant charges de personnel, charges à caractère général du Grand Clermont imputées au Conseil de développement, frais liés à l'animation (dont traitants et remboursement des déplacements), convention d'accompagnement du CISCA, adhésion à la Coordination des Conseils de Développement, gestion de la plateforme collaborative, formations, frais liés aux interventions d'experts...Ce coût est important dans le budget du Grand Clermont pour autant il reste faible par rapport à d'autres conseils de développement de territoires équivalents.



Les travaux de la **voie verte de l'Allier** avec une inscription budgétaire d'environ **100 000€** en investissement font l'objet d'une comptabilité distincte rattachée.

### La communication institutionnelle

Après les élections municipales de 2020 sur le territoire du Grand Clermont, 1973 conseillers municipaux ont été désignés par les électeurs pour les représenter dans leurs municipalités respectives.

Depuis plusieurs années, le rôle des communes a largement évolué, notamment avec les transferts de compétences aux intercommunalités. Il est donc important que les conseillers municipaux aient une compréhension fine du rôle de chacune des composantes que constitue le « bloc local » : communes, intercommunalités et syndicats d'intercommunalités comme le Grand Clermont.

Ainsi, en 2022, le Grand Clermont a créé sa lettre d'information numérique à destination des conseillers municipaux. Depuis quatre numéros ont été diffusés. L'année 2024 a été une année de pause car il convient de repositionner cette communication dans le cadre de la révision du SCoT.

Début 2025, le nouveau site internet du Grand Clermont, permettant une meilleure lisibilité des actions, sera lancé.

Un budget global « communication institutionnelle » d'environ 10 000€ devrait être nécessaire.

# BILAN 2024 - PERSPECTIVES 2025

## 1- La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : de la définition des enjeux à l'armature territoriale

Suite à la délibération du 8 décembre 2022 de réviser le SCOT, la commission urbanisme du Grand Clermont a, au cours de l'année 2023, définit 12 enjeux prioritaires autour des questions de sobriété et d'habitabilité avec l'objectif fort d'un SCoT solidaire à horizon 2050 (voir Rapport d'Orientations Budgétaires 2024).



En prenant en compte ce travail, la conférence des Présidents d'EPCI du Grand Clermont a fixé le cadre suivant :

- la nécessité d'écrire un nouveau récit prospectif du territoire couvrant toutes les thématiques imposées pour un SCoT,
- d'aborder le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) avec pragmatisme,
- l'ensemble des travaux doit être envisagé à l'aune de la solidarité/complémentarité entre EPCI et au sein des EPCI,
- la recherche d'un point d'équilibre territorialisé entre urbain et rural constitue une priorité,
- face aux bouleversements climatiques plus rapides que prévus, une adaptation aux réalités de terrains sera nécessaire,
- en matière de gouvernance, l'instance politique de décision et de validation est composée de 7 élus pour Clermont Auvergne Métropole, 5 élus pour Riom Limagne et Volcans, 4 élus pour Billom Communauté et 4 élus pour Mond'Arverne communauté. La commission urbanisme constitue l'instance opérationnelle et de suivi.

Enfin, la conférence des Présidents a fixé pour objectif de débattre le PAS fin 2025.

Ainsi, à partir de cette feuille de route, l'objectif d'un **SCOT solidaire** à horizon 2050 fondé sur deux conditions indissociables : sobriété et habitabilité, décliné en 12 enjeux, a été débattu avec l'ensemble des EPCI et plusieurs personnes publiques associées (PPA) : PNR, Chambre d'agriculture...

Par ailleurs, les élus de la commission urbanisme ont conforté leurs connaissances avec différentes interventions extérieures et notamment :

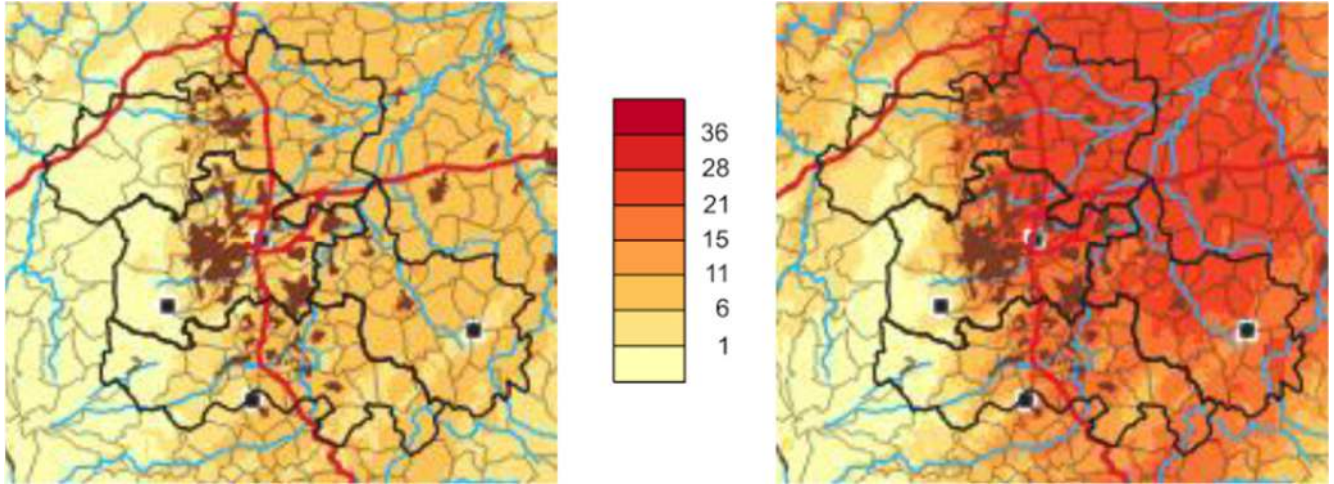
- Vincent Cailliez (climatologue au SIDAM pour le projet AP3c) a présenté les projections climatiques pour le Massif central et le territoire du Grand Clermont. Les projections couvrent la période de 2000 à 2050 et incluent des données sur les températures moyennes (annuelles et saisonnières), les précipitations cumulées (annuelles et saisonnières), ainsi que le bilan hydrique potentiel (différence entre les précipitations et l'évapotranspiration potentielle) (BHP).

Les températures moyennes annuelles montrent une augmentation notable, tandis que les précipitations annuelles et estivales diminuent significativement, entraînant un stress hydrique accru. Le BHP indique une dégradation des conditions hydriques.

Le document inclut également des projections agro-climatiques, avec des indicateurs (IAC) pour la gestion de l'herbe, la culture des céréales, du maïs et de la vigne. Ces indicateurs aident à prévoir les impacts du changement climatique sur les pratiques agricoles.

Nombre de jours > 32° en 2020 et 2050 – Source V. Cailliez SIDAM

- Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) pour le bassin Allier aval et l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) en cours ont été présentés par Alexandre VERDIER, président de la CLE du SAGE Allier aval et du Comité de Territoire du PTGE Allier Aval. Alors que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) approuvé en 2015, vise à gérer durablement les ressources en eau, le PTGE se concentre sur la gestion quantitative et l'intégration du climat et l'étude HMUC fournit des connaissances sur l'état



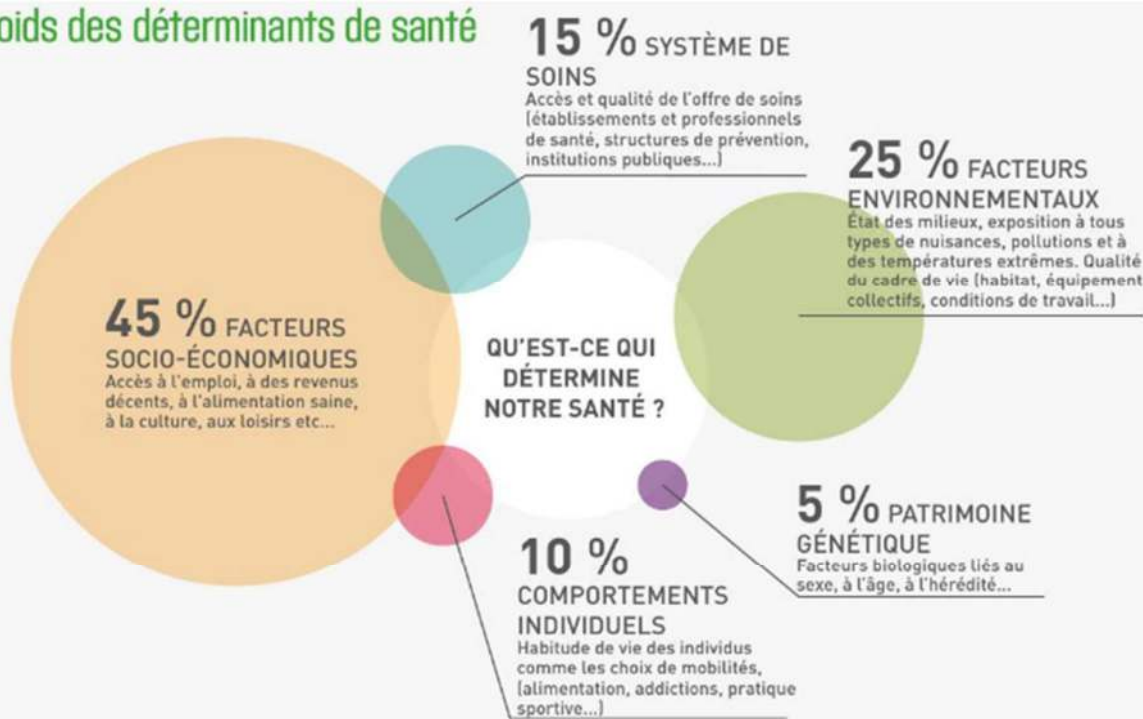
actuel et futur des ressources en eau.

Les projets PTGE et HMUC sont à définir pour la période 2025-2028, en cohérence avec les dispositions du SAGE. Ces travaux en cours, concomitants à la révision du SCOT confirment l'importance de la coordination entre les différents outils de planification pour la protection et la gestion de la ressource en eau.

Des résultats spécifiques de l'étude HMUC pour le territoire du Grand Clermont montrent une tendance à la hausse des besoins en eau et des prélèvements, ainsi qu'une diminution des ressources disponibles d'ici 2050.

- Enfin, la commission urbanisme a reçu Gilles BIDET (Responsable du pôle santé-environnement-ARS Délégation 63) et Sylvie Maquinghen (Directrice déléguée, responsable du site de Clermont-Ferrand de l'ORS) pour présenter l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) et explorer les liens entre la santé et l'aménagement du territoire. En effet, l'aménagement du territoire peut jouer un rôle crucial en intégrant des espaces verts, en améliorant la qualité de l'air, en réduisant le bruit, et en favorisant les mobilités actives. Des exemples concrets montrent que l'augmentation des espaces verts réduit les douleurs physiques, les infections respiratoires, la dépression, et l'asthme...

## Le poids des déterminants de santé



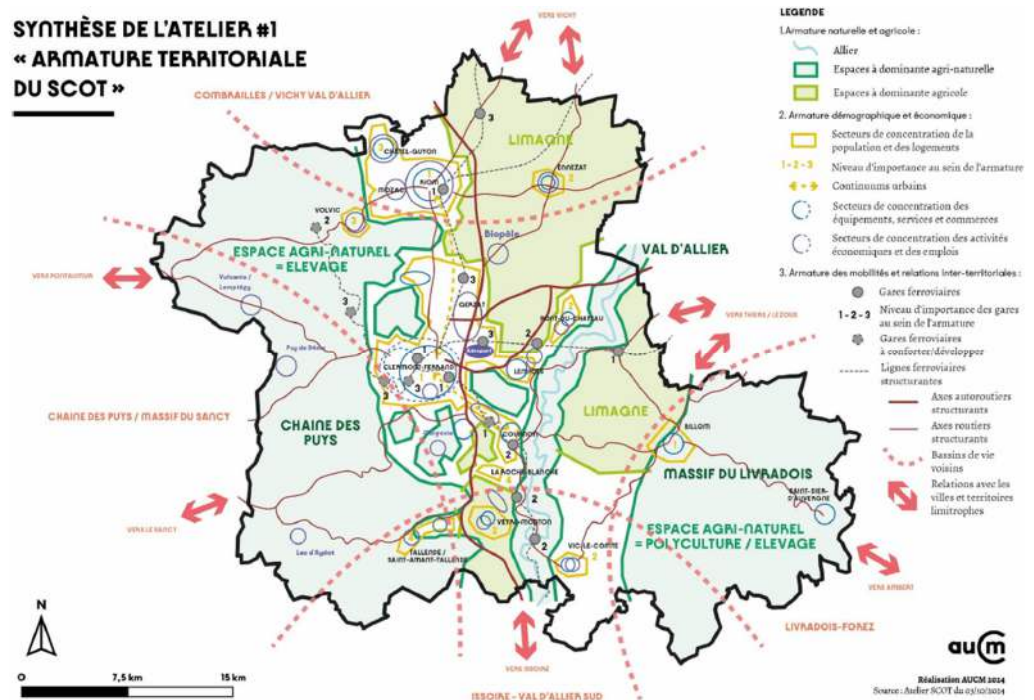
Sources : représentation de Lalonde / Synthèse des travaux Barton et al, 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N, et al. 2010- Pondération des déterminants de la santé en Suisse, université de Genève ; Los Angeles County Department of Public Health, 2013 : How Social and Economic Factors Affect Health

Le document propose une méthode de scoring pour évaluer les territoires en fonction de divers indicateurs socio-démographiques, de santé, et de santé-environnement. Cette méthode permet d'identifier les zones vulnérables et de prioriser les actions d'aménagement pour améliorer la santé des populations.

En conclusion, les politiques d'aménagement et d'urbanisme sont des outils essentiels pour agir sur les déterminants de la santé, promouvoir le bien-être, préserver les écosystèmes, et atténuer les impacts du changement climatique.

Enfin, lors des deux dernières commissions de l'année 2024, les élus ont travaillé sur l'armature territoriale qui structurera le futur SCOT. Ainsi, à partir de cartographies produites par l'Agence d'urbanisme et BL Evolution, les membres de la commission ont esquissé deux armatures territoriales qui feront l'objet d'un travail de synthèse au mois de janvier 2025 pour être ensuite débattu lors de la conférence des Présidents et du prochain Comité de Pilotage.

### SYNTHÈSE DE L'ATELIER #1 « ARMATURE TERRITORIALE DU SCOT »





Afin de compléter le diagnostic réalisé par l'Agence d'urbanisme, différentes études complémentaires permettent de renforcer les connaissances propres au territoire, il s'agit d'une étude réalisée par l'INSEE sur le tissu économique du Grand Clermont, présentée au Comité syndical du 11 décembre, ainsi que l'état des lieux de l'approvisionnement de matériaux et les perspectives de production réalisée par l'UNICEM (livraison début 2025). Ces études pourront être complétées au besoin de l'avancée du projet.

#### **Un temps fort : le séminaire SCOT du 7 novembre 2024 :**

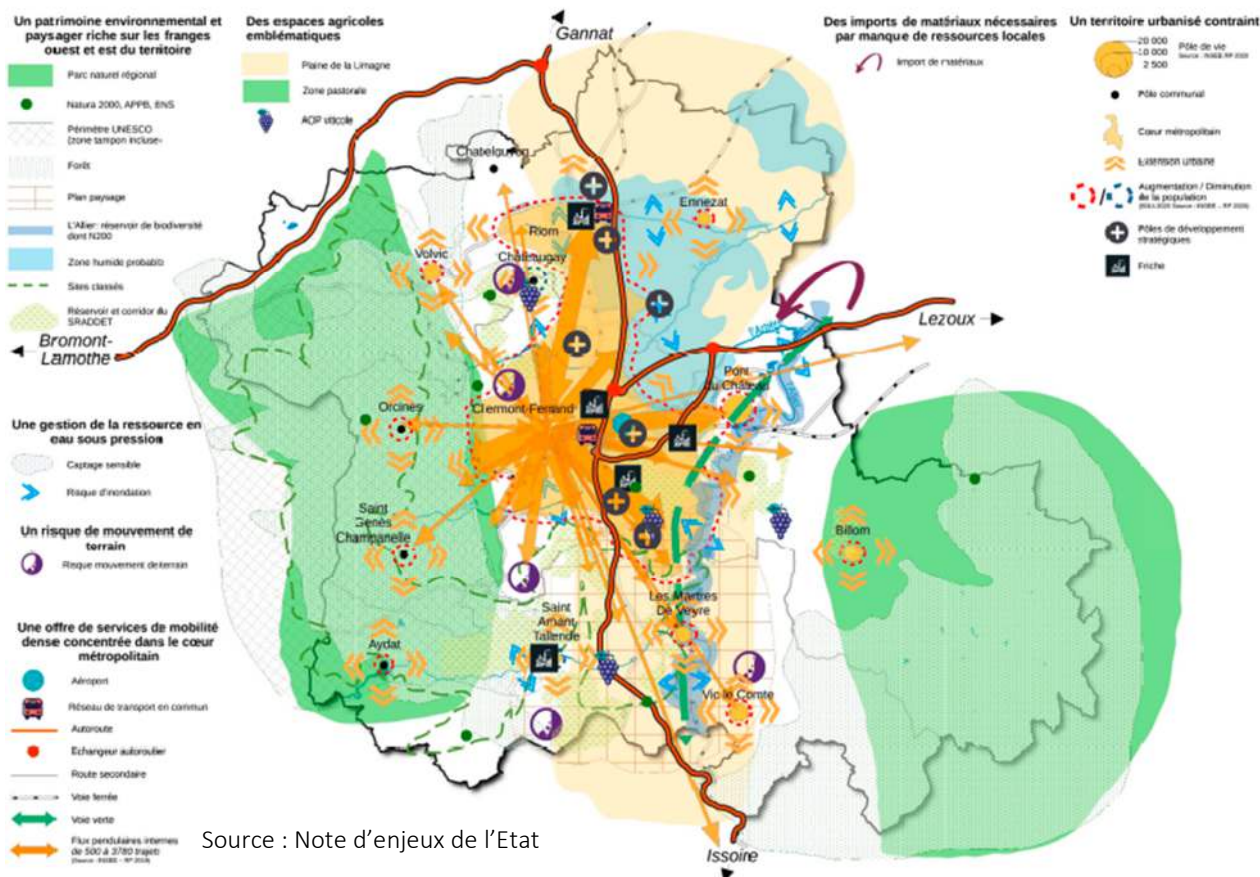
Afin de partager collectivement les premiers travaux du SCOT, l'ensemble des conseillers municipaux ont été conviés lors d'un séminaire qui s'est tenu à Cournon le 7 novembre. Ainsi, plus de 160 élus avaient répondu présents. L'après-midi s'est articulé autour de différentes présentations et temps d'échanges. Ainsi, après le cadre légal et l'état d'avancement des travaux de la commission urbanisme, les Services de l'Etat ont présenté la note d'enjeux et Monsieur Vallance a apporté un retour d'expérience avec la



présentation du SCOT de la Multipole sud Lorraine approuvé en octobre 2024. Enfin, la table ronde des Présidents a été l'occasion de mettre en avant la nécessité d'avancées collectives, notamment en ce qui concerne les thèmes suivants : la ressource en eau, l'agriculture/alimentation, la mobilité et l'économie/emploi.



## Un territoire contrasté entre développement économique, urbain et enjeux environnementaux



Les travaux de révision du SCOT vont se poursuivre sur l'ensemble de l'année 2025 pour permettre un débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) lors du comité syndical du mois de décembre. Dans cette perspective, les élus seront amenés à dessiner la feuille de route esquissée à travers les 12 enjeux définis en 2023. La première étape, amorcée en 2024, se couronnera par la définition de l'armature territoriale afin de territorialiser les futures orientations et prescriptions du SCOT et organiser le développement plutôt que de le subir. Ainsi, il s'agira, d'une part, de favoriser un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales et, d'autre part, de s'appuyer sur les spécificités territoriales et la capacité des territoires pour orienter et adapter les choix d'aménagement.

Différents temps d'échanges, notamment avec les personnes publiques associées (PPA) et de validation seront organisés au cours de l'année.

## 2- La mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

### 1- La modification N°8 du SCOT

Présentée au Comité Syndical du 15 octobre 2022, les principes de la modification concernaient le chapitre du développement économique du SCoT.

Ainsi, la procédure, qui s'est achevée le 26 juin 2024, concernait les évolutions suivantes :

- Sur Clermont Auvergne métropole, l'opportunité d'accueillir une activité industrielle d'ampleur nécessitait une évolution du SCoT afin d'autoriser son implantation au sein du PDS Parc Logistique, sur des espaces actuellement inscrits en phase 2. Le Grand Clermont a approuvé les évolutions suivantes :

- Le transfert de 12ha de la phase 2 vers la phase 1 du PDS Parc Logistique situé à Cébazat et Gerzat afin de permettre l'implantation d'un projet industriel stratégique pour le territoire. Afin de respecter les équilibres du SCOT, 12 ha situés sur le périmètre du PDS de Sarliève Nord ont ainsi été supprimés.
- Sur Mond'arverne Communauté, l'élaboration du PLUI a été l'occasion d'interroger le foncier à vocation économique du territoire. Issue de la fusion de 3 EPCI – Les Cheires, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté – la nouvelle communauté de communes a élaboré une nouvelle stratégie de développement économique commune. Aussi, à la lumière des besoins du territoire, et compte tenu des disponibilités restantes, les évolutions ont été les suivantes :
  - suppression de la ZACIL du Daillard à Mirefleurs,
  - suppression des surfaces de ZACIL restantes sur la ZAC des Meules à Vic le Comte,
  - réduction de surfaces sur la ZACIL Cheiractivités à Tallende, accompagnée d'un transfert de la totalité des surfaces restantes en phase 2 vers la phase 1.

La modification a fait l'objet d'une consultation des PPA (le 23/11/2023) et d'une enquête publique. Suite à cette procédure, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, assorti de deux recommandations (maintenir un phasage sur la zone de « Cheiractivités » et étudier la meilleure façon de prendre en compte le requête de la commune de Mirefleurs).

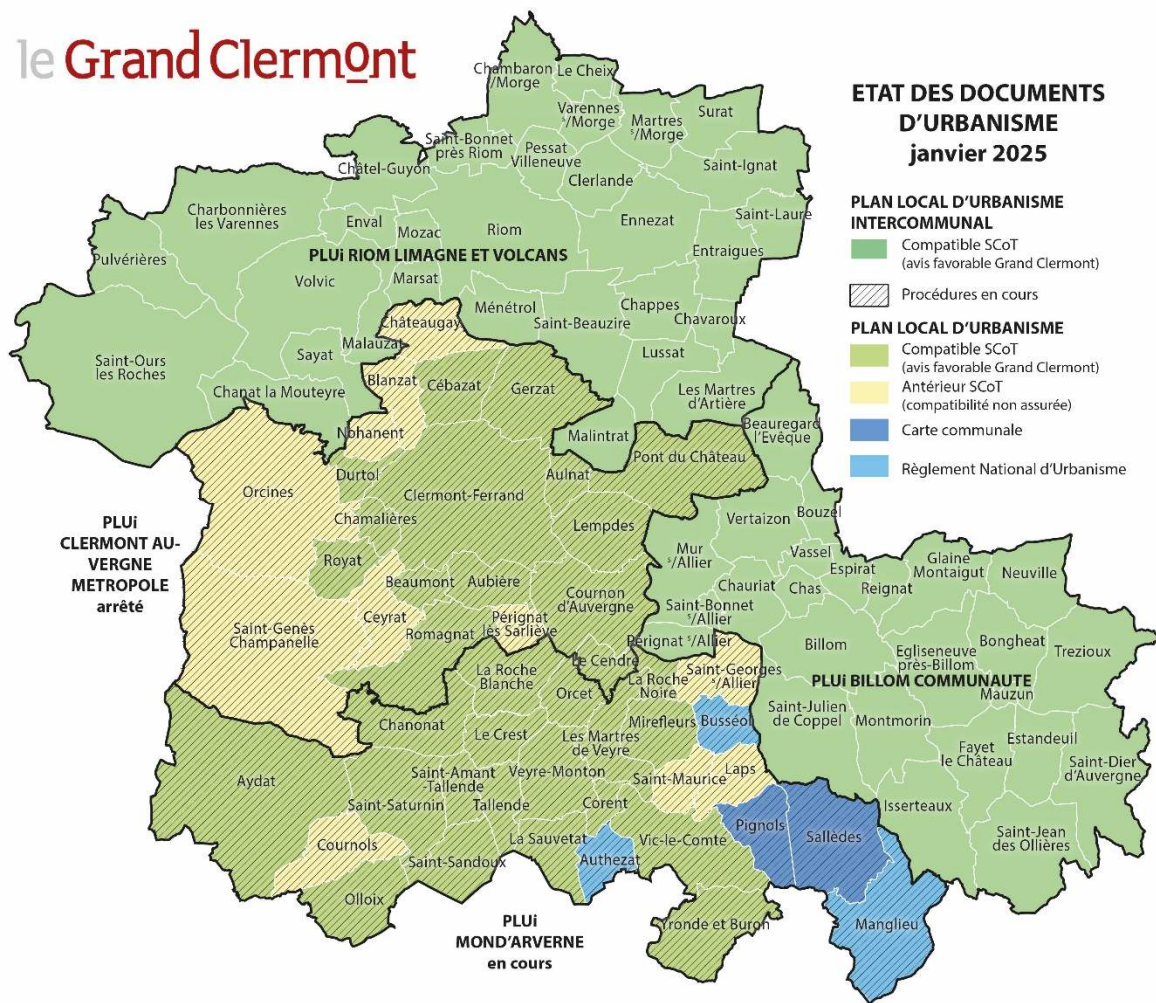
Suite à cet avis, le Grand Clermont a fait évoluer la modification sur les deux points suivants :

- Le Grand Clermont a réintroduit un phasage sur la zone d'activités « Cheiractivités » sur la commune de Tallende. Sur la totalité de la zone de 12 ha, 6 ha seront conservés en phase 1 et 6 ha en phase 2. **Les pièces constitutives du SCOT (DOG et rapport de présentation) ont été modifiées en ce sens.**
- Le Grand Clermont a conservé 0,6 ha de la zone d'activités le Daillard sur la commune de Mirefleurs. Le PLUi en cours d'élaboration sera rédigé en cohérence. **Les pièces constitutives du SCOT (DOG et rapport de présentation) ont été modifiées en ce sens.**

La procédure ayant connu un ralentissement lié à des temps de validation préalablement à la consultation des PPA, elle a fait l'objet d'une approbation lors du comité syndical du 26 juin.

## 2- La vie du SCoT

L'accompagnement des communes et des intercommunalités s'effectue dès l'amont des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme locaux, par la rédaction d'une « note de déclinaison » du SCoT. Suivent ensuite l'accompagnement technique au fur et à mesure de la procédure (diagnostic, PADD, zonage, règlement) et enfin l'avis final qui est délivré dans un délai maximal de 3 mois pour les PLU, 2 mois pour les PLH et 1 mois pour les PA/PC de plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Les avis font l'objet d'une analyse technique préalable suivie d'une analyse avec les élus de la commission Urbanisme.



En 2024, le Grand Clermont a été mobilisé sur :

- le suivi des démarches de PLU/PLUi (réunions techniques et COPIL) : élaboration du PLUi de Mond'Arverne Communauté
- le suivi des démarches de PLH (réunions techniques et COPIL) : élaboration du PLH de Mond'Arverne Communauté
- la participation au suivi de différentes études :
  - La charte architecturale et paysagère de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne
  - La révision de la Charte du PNR Livradois Forez et la charte du PNR Volcans d'Auvergne avec lesquelles le SCOT doit être compatible

- Par ailleurs, le Grand Clermont est régulièrement sollicité de la part d'instituts de formation qui souhaitent la présentation du SCOT et sa mise en œuvre. L'année 2024 n'a pas dérogé à ces demandes d'intervention.

- l'organisation et l'animation de 11 commissions Urbanisme. La commission s'est réunie mensuellement pour formuler un avis sur la base des avis techniques proposés, ainsi que pour définir les enjeux de la révision du SCOT (cf supra).

La commission convie les Maires ou Présidents d'EPCI concernés par un PLU un PLH à y participer, ainsi que les maîtres d'ouvrage (pour les permis d'aménager), ce qui donne lieu à des échanges nécessaires à la bonne compréhension des projets et de leurs enjeux.

Conformément à l'article L142-1 du Code de l'Urbanisme, le PETR du Grand Clermont est amené à émettre un avis sur la compatibilité des PLU, des PLH, des permis de construire (PC) ou d'aménager (PA) de plus de 5.000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

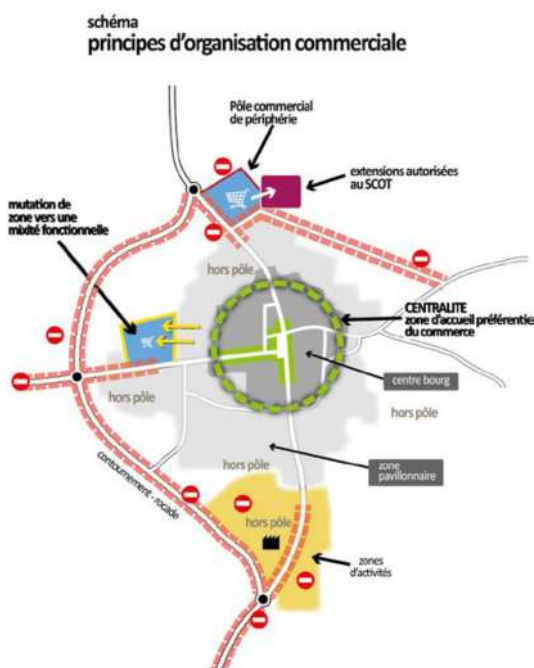


En 2024, des avis ont ainsi été rédigés sur :

- **L'Analyse de la compatibilité des PLU/PLUI :**
  - Elaboration du PLUI de Clermont Auvergne Métropole
- **L'Analyse des permis d'aménager / permis de construire :**
  - Le PC « AMMERIS » la Novialle, à la Roche-Blanche
  - Le PA Les Vergers de Saint-Paul à Mozac
  - Le PA Boulevard Flaubert – rue de l'Oradou à Clermont-Ferrand
  - Le permis pour un parc solaire photovoltaïque à Malauzat
  - Le permis pour un parc de batteries de stockage d'électricité à Malintrat
  - Le PA « la Varenne » à Pont-du-Château
  - Le permis pour une centrale solaire flottante à Pont-du-Château
  - Le PA « Pré Madame » à Riom
  - La ZAC multisites « les Terrasses de l'Allier » à Pérignat-es-Allier

Ce travail d'accompagnement des communes et intercommunalités à la mise en œuvre du SCoT est appelé à se poursuivre en 2025.

### 3- L'urbanisme commercial



#### **Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)**

Le DAAC a été intégré au SCOT lors de sa modification N°6, en décembre 2019. Dès lors, il est entré dans sa phase de mise en œuvre. La méthode de suivi, réalisée avec l'appui de la CCI, assure la connaissance des **activités commerciales et artisanales de +300 m<sup>2</sup> de surface de vente** proposant de la vente de détail aux particuliers selon

**La CCI assure un bilan annuel du suivi commercial selon 6 familles d'activités :** Alimentaire / Équipement de la personne / Équipement de la maison / Culture Sport Loisirs / Hygiène Santé Beauté / Commerces automobiles (concessions, multi spécialistes équipement auto... ; sous réserve de disponibilité des données).

De plus, des chiffres concernant les commerces de moins de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente complètent la vision globale du tissu commercial du Grand Clermont et de son évolution.

#### **Le Comité consultatif du Commerce du Grand Clermont**

En 2015, la loi « Pinel » du 18 juin 2014, est entrée en vigueur, ayant pour conséquence de fusionner les procédures de permis de construire et d'autorisation d'exploitation commerciale. En effet, un permis de construire relatif à la création ou l'extension de m<sup>2</sup> de surface commerciale ne peut désormais être délivré que si la CDAC (ou la CNAC) a émis un avis favorable.

Le Grand Clermont, en qualité de maître d'ouvrage du SCOT, est membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour les projets de création ou d'extension de surface commerciale, de plus de 1 000 m<sup>2</sup>, ainsi que les projets compris entre 300 et 1.000m<sup>2</sup> (hors ORT) des communes de moins de 20.000 habitants qui le souhaitent.

Dans un souci de développement harmonieux, le Grand Clermont a créé en 2009 un Comité Consultatif du Commerce qui se réunit préalablement à chaque CDAC et permet de croiser les regards entre le territoire concerné par le projet (commune, EPCI), éventuellement un territoire voisin impacté, les consulaires (CCI, Chambre des Métiers), le Conseil départemental, le Conseil régional et d'autres partenaires (CAUE). Ce Comité consultatif a pour rôle d'éclairer les avis des collectivités locales en CDAC et assurer une cohérence avec les obligations réglementaires du DAAC.

Contrairement aux années précédentes, le Comité consultatif du Commerce a été très peu mobilisé au cours de l'année 2024 en raison d'une forte diminution des projets commerciaux supérieurs à 1000m<sup>2</sup> de surface de vente.

Le comité consultatif du commerce s'est donc réuni 1 fois en 2024 :

- En février pour examiner le projet d'agrandissement de l'ensemble commercial « La Rotonde-Intermarché Ceyrat-Boisvallon » par extension de 7 m<sup>2</sup> de la surface de vente d'un supermarché « INTERMARCHE » et création de 2 pistes de ravitaillement d'une emprise totale au sol de 299 m<sup>2</sup>, portant la surface de vente totale de l'ensemble à 4112 m<sup>2</sup>, ZAC de Boisvallon.

Une seconde demande d'autorisation n'a pas été précédée d'un comité consultatif du commerce par manque de date commune pour l'ensemble des membres. Il s'agissait de la réorganisation de la galerie marchande « Le Forum » dans la ZA des Graveyroux dans la commune du Cendre avec une extension de 475,5 m<sup>2</sup> pour l'installation de l'enseigne Picard, portant la surface de vente de l'ensemble commercial à 8.841m<sup>2</sup>.

#### **4- La politique de l'habitat durable**

##### ***Habiter autrement le Grand Clermont :***

Face à un contexte en évolution et difficilement appréhendable pour les collectivités (réchauffement climatique, contexte sanitaire, objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), demandes nouvelles de la part de la population...), en 2022 le Grand Clermont a souhaité engager une démarche de mise en œuvre du SCOT en matière d'habitat et accompagner des projets démonstrateurs sur de nouveaux modes de faire. Cette réflexion-action devait permettre de ré-interroger le territoire sur les attendus en matière d'habitat, d'innover et de démontrer par l'action que le Grand Clermont est un territoire exemplaire, tant à l'échelle des communes urbaines que des communes périurbaines ou rurales.

Avec l'accompagnement des services de l'Etat, un partenariat technique et financier a été mis en place fin 2022 entre le Grand Clermont, l'ANCT, le Cerema et l'Agence d'urbanisme.

La méthodologie déployée avec l'Agence d'urbanisme et le Cerema qui se sont associés pour répondre aux attentes du Grand Clermont, se décomposait en 3 étapes :

- **Phase 1** : Lancement de la démarche, sensibilisation et acculturation
- **Phase 2** : Incubation de 2 sites démonstrateurs
- **Phase 3** : Valorisation et capitalisation



L'année 2023 a été consacrée aux 2 premières phases, avec un déploiement pré-opérationnel prenant appui sur 2 sites pilotes : Ilot mairie à Volvic et le site de la gare à Longues, sélectionnés parmi 6 dossiers déposés.

Des ateliers de travail réunissant l'ensemble des partenaires (DDT, EPCI, EPF, CAUE, CD63, Chambre des notaires, PNR, SNCF, bailleurs, promoteurs), avec un accompagnement des architecte et paysagiste conseils de l'Etat ont permis la réalisation d'un diagnostic en marchant et la définition des enjeux pour chacun des sites.

L'année 2024 a été consacrée à la validation des enjeux et à la valorisation du processus et des enseignements tirés des 2 sites pilotes avec un temps fort organisé le 3 avril 2024 à la Maison de l'Habitat à Clermont-Ferrand. Cet évènement a été l'occasion d'échanger sur les plus-values et difficultés de cette démarche, telles que :

- **Des compétences à rassembler et une gouvernance à organiser.**
  - o La mise en place d'un groupe pour travailler ensemble, en « intelligence collective » à la définition et au suivi du projet. La composition de l'équipe projet doit permettre de réunir la collectivité, Les acteurs institutionnels œuvrant sur le territoire, la maîtrise d'œuvre et les expertises d'usage selon les besoins du projet (habitants, commerçants...).
- **Une attention particulière à la temporalité de la démarche.** Même si des apports sont possibles à tous les stades, il est souhaitable que la mise en place de cette démarche intervienne en début de projet et avant que la maîtrise d'œuvre ne soit retenue.
- **Une démarche à animer et à porter :** l'animation et le portage de cette démarche constituent la pierre angulaire du projet.
- **Une culture de rupture à construire** vers des modes d'habitat plus innovants et en rupture avec les schémas traditionnels
- **Des compétences supplémentaires à mobiliser** selon les besoins spécifiques du projet.

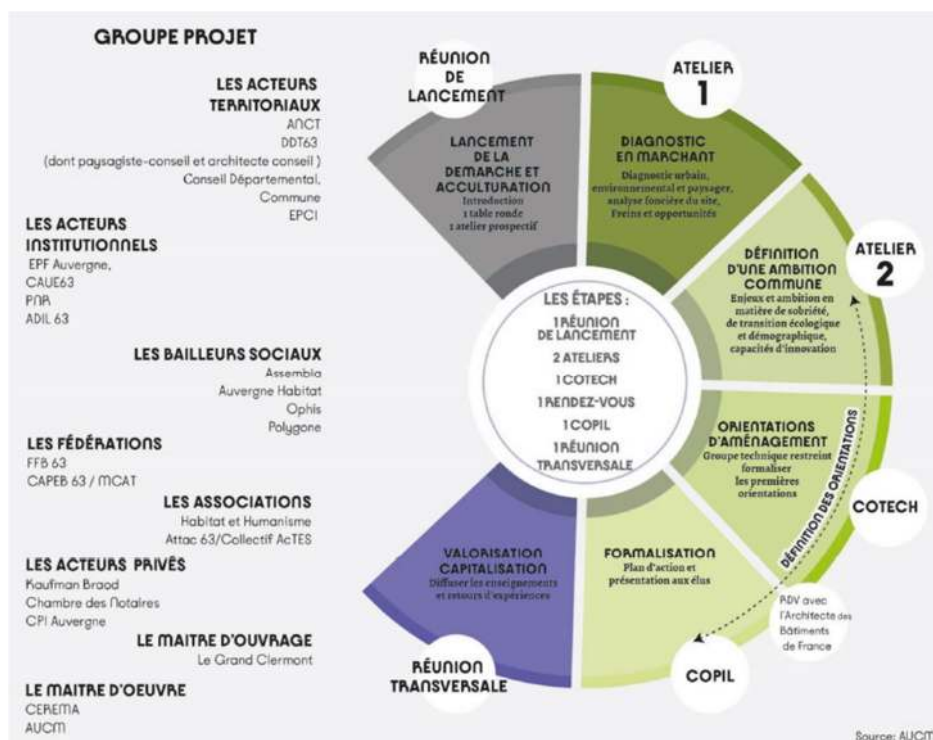
L'expérimentation doit désormais permettre à d'autres territoires de s'emparer de ce sujet, dans un contexte qui se complexifie et dont les coûts de construction et de foncier excluent une grande partie des habitants, et en particulier les primo accédants.

Une réflexion est actuellement en cours avec les services de l'Etat pour envisager une suite et ainsi s'inscrire dans une phase plus opérationnelle.

### **Un projet d'éco quartier à Vertaizon :**

Un projet d'éco quartier à caractère expérimental sur la commune de Vertaizon (Ker-Avel), initialement porté par une SCI familiale, a fait l'objet d'un dépôt de dossier écoquartier dont la charte a été co-signée par la Commune de Vertaizon, la Communauté de communes Billom Communauté et le Grand Clermont

Le projet concerne un terrain de 1,3 ha et projette la construction d'une quarantaine de logements (individuels, collectifs, logements sociaux), ainsi que des espaces communs (salle associative...).



Le Grand Clermont, avec de nombreux acteurs locaux (CAUE, l'ADUHME, association Habiter Autrement, association Alternatiba...) a contribué à l'avancée du projet.

Au regard d'un contexte difficile (crise énergétique, inflation, évolution du cadre fiscal pour les investissements immobiliers), la SCI et ses partenaires ont souhaité valider la faisabilité du projet à travers un « atelier flash » des territoires autour de questions concrètes, indispensables pour la suite du projet :

- Quels moyens techniques mobiliser pour permettre l'émergence du projet ?
- Quel portage foncier (AFU, SEM, SCPI, collectivité, SCI...) ?
- Quelle gouvernance ?
- Le projet imaginé est-il toujours cohérent avec les besoins du territoire (dimensionnement des logements, espaces partagés, petits collectifs) ?

Ainsi, des ateliers se sont déroulés au mois d'avril et ont fait l'objet d'un livrable de restitution intégrant un plan de composition accompagné d'une ébauche de pré bilan d'aménagement.

Ces travaux ont notamment permis de confirmer l'intérêt du projet dont la maîtrise d'ouvrage doit être confiée à un opérateur en capacité d'intégrer les différentes contraintes techniques et financières. Ainsi, l'année 2025 devrait permettre d'entrer dans une phase opérationnelle.

### 3- Le Conseil de développement

Un Conseil de développement est une instance de participation citoyenne instituée par la loi, obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants et pour les PETR.

La loi offrant la possibilité de créer un Conseil de développement commun entre un PETR et les intercommunalités qui le composent, c'est le choix qui a été fait sur notre territoire. Le Conseil de développement du territoire du Grand Clermont est donc tout à la fois celui du PETR et celui de Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans.

La 1<sup>ère</sup> réunion de ce Conseil de développement a eu lieu en mai 2022.

## Réalisations de l'année 2024

### **Un effectif étoffé**

Pour rappel, le Conseil de développement a débuté ses activités en mai 2022 avec, officiellement, 97 membres (mais certaines personnes ne sont en réalité jamais venues, pas même à la 1<sup>ère</sup> réunion).

Fin 2023, l'effectif était de 43 personnes. Un nouvel appel à volontaires a donc été lancé afin d'intégrer 45 nouveaux membres pour étoffer le groupe.

L'appel à volontaires a été clos fin janvier 2024 avec 115 réponses reçues. Un tirage au sort de 45 personnes a été réalisé parmi ces réponses.

À noter : le fait d'avoir renouvelé une partie des membres uniquement par l'appel à volontaires a déséquilibré la répartition souhaitée entre les modalités de composition (1/3 appel à volontaires + 1/3 tirage au sort sur listes électorales + 1/3 désignation par les élus et des associations et institutions sollicitées). Le choix de procéder uniquement par appel à volontaires a été retenu pour sa plus grande simplicité et rapidité de mise en œuvre dans un contexte où le Conseil de développement devait être prêt à accueillir sa 2<sup>ème</sup> saisine en mars.

### **Une nouvelle saisine**

En mars, les élus, sur proposition de la Commission Urbanisme, ont présenté au Conseil de développement une nouvelle saisine, visant à alimenter leur réflexion dans le cadre de la révision du SCoT et plus précisément, pour l'élaboration de l'armature territoriale :

« Dans le contexte des bouleversements écologiques et des évolutions sociétales, quelles complémentarités et solidarités imaginer entre les différents territoires qui composent le Grand Clermont ? »

Le Conseil de développement, après un travail réparti sur 5 réunions mensuelles (avril, mai, juin, juillet, septembre) a présenté sa réponse à la saisine le 15 octobre, à l'IUT Clermont Auvergne.

Dans cette réponse, plusieurs thématiques sont abordées :

- Des thématiques déjà explorées en saisine 1 (aspirations citoyennes) mais analysées ici sous l'angle des solidarités et des complémentarités :
  - o Les mobilités
  - o L'eau
  - o L'agriculture et l'alimentation
- Des thématiques nouvelles par rapport à la saisine 1 :
  - o Le besoin de nature
  - o Les initiatives citoyennes et la vie associative
  - o L'accès aux soins
  - o L'activité économique et l'emploi
  - o La formation

Les citoyens insistent particulièrement sur le rôle pivot des mobilités pour rendre réalisables les complémentarités et solidarités entre les différents territoires qui composent le Grand Clermont (du plus rural au plus urbain): « En effet, être complémentaires et solidaires, c'est partir du principe que nous ne trouvons pas forcément tout sur notre territoire (grand centre urbain, ceinture urbaine, bourg rural, etc.) mais que nous pouvons compter sur d'autres territoires pour remplir certains de nos besoins (en matière de santé ou d'emploi par exemple). Il faut alors que le territoire qui a "plus" dans un domaine donné soit en capacité de répondre à ces besoins et qu'il soit possible de s'y rendre, et évidemment autrement qu'en voiture individuelle ! » (Extrait du document de réponse à la saisine, rédigé par le Conseil de développement et disponible sur le site internet du Grand Clermont).



Présentation aux élus de la réponse à la saisine, 15 octobre 2024

## Perspectives 2025

### ***Une auto-saisine***

Après 2 saisines, le Conseil de développement a fait le choix de s'auto-saisir, c'est-à-dire de déterminer lui-même son prochain sujet de travail. Ce souhait est un bon signe : bien que cette instance citoyenne ait été créée par une initiative institutionnelle (démarche « descendante »), une cohésion et un dynamisme se sont suffisamment développés au sein de ce groupe pour qu'il exprime sa volonté de s'auto-saisir.

Il s'agit maintenant pour les participants de construire sa question de travail et la méthodologie pour y répondre, avec l'accompagnement de l'équipe technique du Grand Clermont.

Bien que les citoyens s'auto-saisissent, ils ont à cœur que leur réflexion serve celle des élus et les relations entre le Codev et les élus seront donc maintenues dans cette nouvelle phase de travail.

### ***La réponse des élus au travail des citoyens dans le cadre de la saisine 2***

Conformément à la Charte de partenariat, le Grand Clermont et ses 4 EPCI membres ont 6 mois suite à la restitution des travaux du Conseil de développement pour apporter une réponse et expliquer quelles suites seront données. Ce délai court jusqu'au 15 avril 2025.

## 4- Le Projet Alimentaire Territorial (Grand Clermont/ Parc Naturel Régional Livradois Forez)

### **Capitaliser sur la mobilisation du foncier agricole par les communes**

Après 6 mois de travail avec 8 communes volontaires pour être accompagnées à la mobilisation de foncier en propriété publique en vue d'installer des activités agricoles bio, deux documents capitalisent ce travail collectif.

Une journée de partage d'expériences a eu lieu le 16 mai 2024 pour valoriser largement, auprès des élus du territoire, le vécu de cette expérience, les projets suivis et les livrables.





En 2024, une série de 10 fiches techniques ont été établies pour détailler les étapes à suivre, de la mobilisation de foncier au recrutement d'un porteur de projet agricole.

En 2025, un livret à destination des élus et des techniciens reviendra sur les éléments sensibles du travail : le rôle fondamental de l' élu local, la mise en place d'un réseau pour avancer dans un projet, la mise en discussion du sujet agricole dans un conseil municipal, l'entrée en contact avec des cédants ou des futurs agriculteurs.

## Une reconnaissance et la suite des Ateliers citoyens-consommateurs sur les légumes locaux en GMS



*Cette démarche très innovante dans le paysage des PAT nationaux a fait l'objet de 2 présentations importantes : lors du forum d'ALTAA (ALliance pour les Transitions Alimentaire et Agricole) le 24 septembre à Paris et lors des assises nationales de l'alimentation le 3 décembre à Montpellier. En 2025, le PAT a ainsi été sollicité pour participer à un groupe de travail national sur le sujet « PAT et GMS ».*



*Pour aller plus loin dans la mise en application des propositions citoyennes, un projet pédagogique a été réalisé entre février et juin 2024 en partenariat avec l'ESC Clermont et Auchan Sud Clermont. L'objectif des étudiants de Master a été de concevoir au sein de l'hypermarché clermontois, le rayon légumes idéal imaginé par les citoyens.*

*Le partenariat avec Auchan Sud sera poursuivi sur ce sujet en 2025.*

## **Ambition POSITIVE : un projet de structuration d'une filière pain bio santé local pour la restauration collective scolaire**

Le projet Ambition POSITIVE vise à approvisionner les restaurants collectifs (notamment scolaires) du territoire en pain bio local. Il est co-porté par le Grand Clermont, le Parc Livradois-Forez, l'association Bio 63 ainsi que deux fermes céréalières du territoire : la ferme des Raux à Gerzat et la Ferme de Sarliève. Le consortium compte également des partenaires importants de la création de cette filière : la Fédération des Boulangers du Puy-de-Dôme, la ville de Clermont-Ferrand, la communauté de communes Ambert Livradois-Forez, Arthur le Boulanger (Cournon) et l'Unité de Recherche en Nutrition Humaine de l'INRAE, Vet Agro Sup, Agro Sup Dijon, le REEA (Réseau Environnement Education Auvergne). Afin de structurer une filière graine-farine-pain territorialisée à très faible impact environnemental et répondre aux besoins croissants de la restauration collective, le projet associe également de nombreux partenaires issus des différents maillons de la chaîne de valeurs : collectivités, artisans boulangers, paysans-boulangers, chercheurs, producteurs, cuisiniers en milieu scolaire ou médico-social, convives, structures d'éducatrices à l'alimentation).

Depuis avril 2024, Ambition positive est lauréat de la Banque des Territoires en réponse à l'appel à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de « projets » démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires ». Le projet est désormais lancé avec la signature de la convention administrative et financière entre le PETR Grand Clermont et la banque des territoires /CDC le 28 novembre 2024 pour un montant d'aides de 261 385 € de la part de l'Etat (50% sur un total de dépenses prévues de 522 770 €). Rappelons qu'en septembre 2023, le Conseil Syndical a délibéré en faveur d'une participation du Grand Clermont à hauteur de 80 000 € pour ce projet, le reste du cofinancement étant apporté par les partenaires du projet.

La phase de maturation du projet se déroulera sur 18 mois, de novembre 2024 à mai 2026, pour porter les études et accompagnements pour la structuration de la filière comme par exemples :



- identification des leviers ainsi que des domaines qui nécessitent un accompagnement notamment la mise en relation entre les différents acteurs-clés (fermes-meuneries-boulangeries-restauration collective) ou en lien avec la réduction de l'impact énergétique et environnemental de la filière
- introduction des recettes de pain élaborées par l'INRAE (au niveau nutritionnel) et les boulangers pour les tester au sein des établissements scolaires en septembre 2025
- travail de sensibilisation des professionnels (cuisiniers, diététiciens, boulangers, etc.) et des convives de la restauration collectives (public scolaire pour cette phase du projet)
- identification des pistes d'investissement (appui technique, financement de matériel...) et des investisseurs souhaitant s'engager dans cette filière durable suite à cette première phase exploratoire du projet
- etc...

Après la première phase d'expérimentation et d'études du projet auprès de la restauration scolaire, une phase de développement, sur 5 ans, vise à changer d'échelle. En s'appuyant sur les résultats initiaux, il s'agira alors de mobiliser des investisseurs, notamment privés (producteurs, boulangers, meuniers, ...), pour mettre en œuvre concrètement cette filière « pain bio santé ». L'ensemble des projets d'investissement pourront bénéficier d'un potentiel de subvention d'au moins 2 millions d'euros. L'enjeu sera également d'élargir à tous les types de restauration collective du territoire du PAT.



### **Collectif de chercheurs associés au PAT et implication dans des programmes de recherches régionaux et européens**

En 2022, un collectif de chercheur.se.s issus de plusieurs disciplines de recherche s'est constitué autour du Projet Alimentaire Territorial. Une poursuite de la co-animation du collectif est assurée par Morgane Dovereigne (doctorante en sociologie) qui a pris la suite de Clémence Rebourg (doctorante INRAE). Plusieurs réunions de ce collectif très dynamique ont eu lieu en 2024 et une convention de reconnaissance officielle de ce collectif sera signée en 2025 avec l'INRAE, Vet Agro Sup et l'Université Clermont-Auvergne.

La collaboration avec la communauté scientifique se matérialise notamment par la participation du PAT à plusieurs programmes de recherche : TETRAE Auvergne Rhône-Alpes 2023-2028 sur les thèmes de la gouvernance alimentaire (projet TRAACT) et des impacts de l'alimentation sur la santé humaine (projet Part'Age) ou encore les programmes Plan'Eat Kids (restauration scolaire) et Resyssterre (foncier agricole).

En mars 2024, une mission de stage a débuté pour être clôturée avec succès par une journée de restitution à de nombreux partenaires présents et une soutenance en septembre. Le sujet traité interroge les liens et les différentes postures des acteurs territoriaux vis-à-vis de la recherche scientifique. Le mémoire de stage souligne des liens forts entre acteurs et chercheurs qui contribuent à la transition agricole et alimentaire. Toutefois, les formes nouvelles de coopération entre les acteurs territoriaux et les chercheurs restent à parfaire sur le moyen et long terme afin de capitaliser les savoirs qui émergent et accompagner les territoires dans cette transition.

Ainsi, si les pilotes du PAT peuvent s'appuyer sur un écosystème de la recherche local très dynamique, les travaux de recherche réalisés autour des enjeux agricoles et alimentaires sont mal connus des élus, des acteurs économiques, des professionnels du développement local et agricole, du monde associatif et des habitants. Ainsi, l'objectif en 2025 sera de travailler pour mieux mobiliser et diffuser les connaissances, les méthodes et l'expertise scientifiques.

## 6<sup>ème</sup> Forum Alimentaire Local itinérant



Pour la troisième fois consécutive, les pilotes du PAT ont invité l'ensemble des acteurs locaux à découvrir 7 initiatives lors d'une semaine itinérante sur le Grand Clermont et le Parc Livradois-Forez. Du 17 au 21 juin, plus de 150 participants ont à nouveau montré l'intérêt de se retrouver autour des enjeux de transition agricole et alimentaire locale. Une vingtaine de personnes ont, chaque jour, participé à des visites thématiques éclairées par des interventions d'experts : préserver et remobiliser le foncier agricole à la ferme des Raux (Gerzat), faire évoluer les pratiques agricoles / le cas des estives du col de Béal (St Pierre-la-Bourlhonne) ; développer et structurer les filières chez l'entreprise Cruzilles (Clermont-Ferrand) ; renouveler les pratiques alimentaires au domaine du Kheir (Peschadoires) ; faciliter l'accès à une alimentation locale pour toutes et tous au Biocoop Riom Sud ; favoriser une restauration collective locale et responsable sur l'élevage ferrandais de la ferme des Jolys (Vinzelles)

En conclusion de cette semaine, une plénière, avec de nombreux témoignages d'acteurs agricoles et alimentaires, a réuni plus de 100 personnes à Thiers.



## Coopération entre PAT du Puy de Dôme

Les 4 territoires porteurs de PAT sur le Puy-de-Dôme (Massif du Sancy, SMAD des Combrailles, Agglo Pays d'Issoire, Grand Clermont/Parc Livradois-Forez) poursuivent des rencontres régulières dans le cadre d'une cellule de travail inter-PAT. Des réunions ont également lieu avec les PAT de l'Allier.



Pour renforcer la cohérence de leur collaboration, une thèse CIFRE commune au PAT des Combrailles et du PAT Grand Clermont / Parc Livradois-Forez autour du concept « Une seule santé » (« One Health ») a été obtenue en 2024. La santé humaine et environnementale se trouve à la croisée de plusieurs démarches territoriales (CLS, PCAET, etc) en lien avec les PAT. Le concept introduit donc une dimension nouvelle dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'alimentation.

Après un financement d'amorçage par les 2 PAT concernés, un financement ADEME a été mobilisé pour cette thèse qui se déroulera sur 3 ans de 2024 à 2026. Il est à noter que, dans le cadre du volet opérationnel de cette thèse, la personne recrutée assure l'animation du collectif de chercheurs du PAT Grand Clermont / Livradois-Forez.

## Mise à jour des objectifs du PAT

Au lancement du PAT en 2018, 6 objectifs stratégiques et 10 objectifs chiffrés ont été déterminés collectivement. Déclinés à partir du scénario Afterres 2050 de Solagro, ils constituent une trajectoire de transition agricole et alimentaire pour le Grand Clermont et le Parc Livradois-Forez d'ici 2050. Afin de mettre en cohérence ces projections chiffrées avec les nouvelles réglementations nationales en vigueur (loi Climat et Résilience, SNANC, Plan Ambition Bio) et avec les évolutions du territoire (RGA 2020, révision de la Charte du Parc, révision du SCOT Grand Clermont), il est prévu d'engager un travail de mise à jour des objectifs chiffrés du PAT et d'intégration de ces objectifs dans la révision du SCOT.

Cette révision a été confiée aux bureaux d'études Solagro/Espelia en tant que prestataires. Elle mobilisera l'ensemble des partenaires du PAT pour co-construire les données nécessaires à horizon 2050. Ce travail donnera lieu à une publication grand public sur la stratégie de relocalisation alimentaire qui s'organise dans le cadre du PAT (livret PAT II). Ce travail alimentera la révision du SCOT Grand Clermont et l'Observatoire du PAT et du système alimentaire. La mission se déroulera de décembre 2024 à juillet 2025. Un comité de pilotage, dont la première réunion s'est tenue le 17 décembre, suivra de près et validera le projet dans sa version définitive.

### **Coopération avec les acteurs des filières agricoles**

Depuis 2023, le Grand Clermont et le Parc Livradois-Forez contribuent au groupe de travail régional « Complémentarité des filières agricoles » porté par la Chambre Régionale d'Agriculture, la Coopération Agricole AURA et Cap Rural. Dans ce cadre, des rencontres se sont tenues pour renforcer la connaissance des politiques territoriales de l'alimentation par les acteurs filières régionaux (interprofessions agricoles, animateurs des comités filières) et pour construire un socle de connaissance commun sur le fonctionnement des filières agricoles par les porteurs de PAT en région. Ce travail se poursuivra en 2025.

Le PAT est également engagé dans un second programme régional, « A table ! ». Piloté par le Comité Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand (ARAG) il vise à mobiliser les entreprises agroalimentaires locales au sein du réseau d'acteurs du PAT. Souvent détentrices d'un véritable savoir-faire, les entreprises de transformation alimentaire contribuent à maintenir et structurer des filières territorialisées, équilibrées et pourvoyeuses d'emplois. Un travail d'enquête a donc été réalisé en 2024 auprès de plusieurs entreprises pour favoriser l'interconnaissance entre les gérants et le du PAT et identifier des leviers de coopération sur le sujet de l'alimentation locale et de qualité. Une présentation, à un niveau régional, des résultats d'enquête auprès des acteurs locaux et notamment des entreprises a été le 11 décembre 2024 à Lyon avec des premières pistes d'actions qui se dégagent.

L'ARAG travaillera avec le PAT en 2025 pour mettre en place des actions concrètes avec les entreprises volontaires du territoire du PAT Grand Clermont / Livradois-Forez.

## **5- La voie verte le long de l'Allier**

Le PETR du Grand Clermont assure par délégation de Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne Communauté, la maîtrise d'ouvrage du projet de voie verte le long de l'Allier (27 kilomètres d'Authezat à Pont du Château).

A fin 2024, le coût réel des travaux est de 5 009 892.61€ pour un coût prévisionnel de 5 249 340€. La totalité des subventions régionales (2 194 189€) et européennes (868 584.54€) ont été perçues.

### **Des travaux d'aménagement réalisés sur 25 km**

18 premiers kilomètres ont été ouverts au public en 2021 et 7 kilomètres supplémentaires ont été réalisés en 2023.

La fréquentation est de plus en plus importante avec l'ouverture de ce nouveau tronçon et la modification d'habitudes de comportement engendrent de multiples problèmes sur la voie verte, équipement nouveau pour ce territoire : casse de mobilier, intrusion de véhicule, conflits d'usages, difficultés d'entretien ...

Le Grand Clermont, le CD 63, les EPCI et les Communes se sont attachés à essayer de résoudre au fur et à mesure ces difficultés. Une convention d'entretien /suivi annuelle avec un budget a été signée entre le CD 63 et les EPCI.



## La voie verte en 2024

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Signalétique complémentaire sur la voie verte et sur la liaison voie verte / véloroute entre Corent et Vic le Comte
- remplacement des barrières et mobiliers endommagés
- aménagements paysagers sur la parcelle de compensation environnementale aux Martres de Veyre
- sondages archéologiques sur la section de Chadieu à Authezat

L'inauguration officielle de la voie verte a eu lieu le 28 septembre à Dallet en présence de nombreux élus (Région, Département, Grand Clermont, EPCI, Communes), de représentants de l'Etat, des entreprises, d'organismes et d'associations diverses.



## Les perspectives 2025

Les travaux restants, d'un montant global d'environ 700 000€ TTC, concernent d'abord le tout dernier tronçon (1,5 km – section de Chadieu pour environ 480 000 € TTC) sur la commune d'Authezat et, par ailleurs, l'équipement (mobilier et signalétique) des 5 aires d'accueil.

Suite à l'augmentation des coûts du marché initial signé en 2020 avec les entreprises, ces derniers travaux n'ont pu être réalisés car le dépassement du budget initial prévu en 2019 est de l'ordre de 500 000€ (soit environ 10% du coût total). En 2025, Le Grand Clermont est donc chargé de rechercher des subventions supplémentaires afin de permettre la mise en œuvre de ces derniers aménagements.



## 6- Le programme LEADER

### 1- LEADER « Val d'Allier du Grand Clermont » 2015-2022

Actuellement, 4 707 568 € de fonds LEADER ont été attribués soit 100 % de l'enveloppe totale (cela représente 5% de l'enveloppe Auvergne). Au total, 112 opérations auront été financées depuis 2016.

L'année 2024 marque la fin du programme, avec le solde de l'ensemble des dossiers au fur et à mesure de l'année et jusqu'au 31 décembre 2024 pour un paiement au plus tard au 30/06/2025 (date limite donnée par la Région).

**En 2024, 46 dossiers ont été payés pour un montant réalisé de 4 074 622.37€ soit 2 289 400.89€ de subvention FEADER.**



Circuit du patrimoine des sources du Saladis



Semis pour l'opération "Planter des fleurs sauvages"



Construction des bâtiments de l'Ecopôle



## 2- La nouvelle programmation LEADER 2023-2027

### Contexte et candidature

Cette nouvelle programmation s'inscrit, en Région Auvergne / Rhône-Alpes, dans un contexte de baisse budgétaire importante du programme LEADER (de 30 à 14 M€ pour le Puy de Dôme) et par des périmètres LEADER désormais d'échelle départementale.

Les anciens territoires porteurs du programme LEADER sur la période 2014 – 2022, dont le Grand Clermont, se sont donc organisés pour créer une entente, porteuse du LEADER « Puy de Dôme » 2023-2027, entre les partenaires suivants :

- Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ;
- Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
- Syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ;
- Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire ;
- Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ;
- Communauté de Communes de Plaine Limagne

La stratégie LEADER 2023-2027 du GAL Puy de Dôme s'appuie sur les 3 thématiques retenues au niveau régional à savoir revitaliser les centres-bourgs, construire une offre touristique renouvelée et renforcer la création de valeur ajoutée sur les territoires avec l'axe transversal suivant : prendre en compte les enjeux de transitions énergétiques et écologiques.

Des appels à projet (AAP) thématiques sont publiés chaque année pour permettre aux porteurs de projets publics et privés de déposer des dossiers de demande d'aide auprès du Comité de Programmation (COPROG) LEADER « Puy de Dôme » constitué d'élus et de partenaires privés locaux qui décident de l'attribution des subventions LEADER.

Les thématiques des AAP sont les suivantes : centre-bourg et habitat, services à la population, tourisme durable, culture, alimentation, mobilité, environnement, attractivité du territoire, ...

En 2024, le Comité de Programmation (COPROG) LEADER « Puy de Dôme » s'est réuni à 4 reprises. 7 dossiers sur le territoire du Grand Clermont ont été déposés pour un montant de dépenses total présenté de 635 267.90 € et **487 219.78€ de LEADER demandé :**

- **3 dossiers sont d'ores et déjà programmés :**

PETR LE GRAND CLERMONT	Animation du programme 2023-2024	Montant LEADER : 28 779,88€
Plateforme Mobilité 63	Valorisation des alternatives à la voiture individuelle thermique	Montant LEADER : 71 386€
PETR LE GRAND CLERMONT	Animation du Conseil de Développement	Montant LEADER : 80 052.88€
- **3 dossiers ont été sélectionnés et seront programmés début 2025 :**

Riom Limagne et Volcans	Déploiement des plans de mobilité employeur sur Riom, Limagne et Volcans et l'Agglo Pays d'Issoire	Montant LEADER : 52 000€
Association AESUS	Projet d'Aesus et Chez Mamie (tiers lieu)	Montant LEADER : 158 076,67€
Chœur Régional d'Auvergne	Développer et promouvoir le chant collectif en territoire	Montant LEADER : 40 000€

- **1 dossier passera en 2025 pour sélection/programmation :**  
Association            Se former aux nouvelles mobilités    Montant LEADER : 56 924.35€  
Formation Insertion    décarbonées  
Travail

## **Année 2025 du GAL Puy de Dôme**

4 Comité de programmation sont prévus en 2025 renouveler les appels à projets et pour programmer de nouveaux dossiers d'aides.

Au niveau du grand Clermont, 2 postes à temps partiel sont fléchés pour le suivi / animation du programma LEADER Puy de Dôme :

- 30% d'un poste pour l'animation du programme au niveau local (notamment détection et aide aux porteurs de projet du territoire du Grand Clermont) et pour le suivi du programme au niveau départemental
- 20% pour la gestion administrative des dossiers des porteurs de projet (dans le cadre d'une mutualisation avec le SMAD des Combrailles)

Par ailleurs, le Grand Clermont devra budgéter et verser en 2025 une participation financière de 4 594 € au SMAD des Combrailles, structure désignée par les partenaires pour animer et gérer la cellule LEADER mutualisée au niveau départemental.

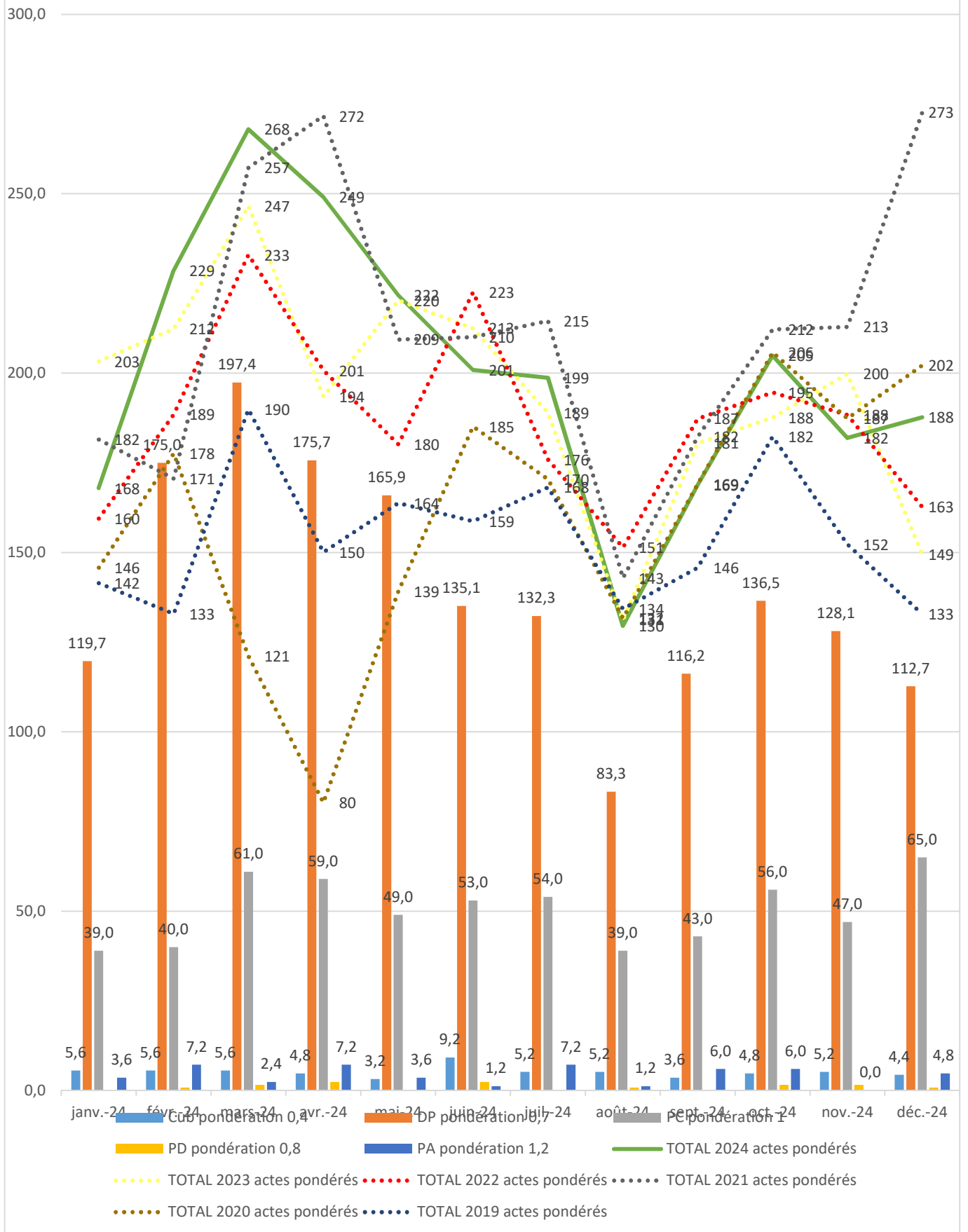
## **7- Le service d'instruction des autorisations d'urbanisme**

Le service instructeur des autorisations d'urbanisme a fonctionné en 2024 sur un périmètre identique à celui de 2023.

Malgré un contexte général de crise qui perdure, la charge de travail du service n'a pas diminué, notamment en raison d'une part importante des autorisations d'urbanisme dans le cadre du plan rénovation énergétique des bâtiments (pose de panneaux solaires et Isolation Thermique par l'Extérieur)

A l'inverse, la part des permis de construire concernant les maisons individuelles a diminué. Toutefois elle a été compensée par les nombreuses demandes pour des constructions à usage agricole mais également le changement de destination des bâtiments agricoles ou la construction d'habitation en lien avec une exploitation agricole. Celles-ci sont toujours plus complexes qu'une autorisation pour une habitation et elles sont très chronophages. Par exemple les demandes de consultations pour avis auprès de la CDPENAF sont passées de 2 en 2022 à 16 en 2024.

## Dépôt de dossiers - actes pondérés 2019 à 2024



Concernant les **effectifs**, un agent est parti en Août 2024. Son remplacement est effectif au 1° janvier 2025. Toutefois, cette vacance de poste a permis le recrutement temporaire d'un sigiste. Celui-ci a travaillé sur la mise à jour de la cartographie du logiciel. Ceci se traduit par une meilleure ergonomie, l'accès aux règlements d'urbanisme, aux Plan de Prévention des Risques, par exemple.

Tableau récapitulatif du nombre d'actes pondérés au regard des effectifs du service ADS

Année	Nombre d'actes pondérés	Effectif réel instructeurs ADS ( ETP )	Effectif théorique instructeurs ADS : 350 EPC / instructeur	écart	Coût du service ADS	Coût de l'équivalent PC
2016	1 684,3	4,0	4,8	-0,8	262 323,25 €	155,75 €
2017	1 964,0	4,8	5,6	-0,9	299 853,55 €	152,67 €
2018	1 734,2	4,5	5,0	-0,5	320 242,68 €	184,66 €
2019	1 848,2	4,5	5,3	-0,8	311 002,50 €	168,27 €
2020	1 915,7	4,5	5,5	-1,0	306 595,62 €	160,04 €
2021	2 536,7	5,2	7,2	-2,0	368 034,22 €	145,08 €
2022	2 243,9	6,0	6,4	-0,4	381 258,09 €	169,91 €
2023	2 326,1	5,6	6,6	-1,0	384 374,43 €	165,24 €
<b>2024</b>	<b>2 407,7</b>	<b>5,66</b>	<b>6,88</b>	<b>-1,2</b>	<b>424 119,08 €</b>	<b>176,20 €</b>

L'année 2024 est marquée par un pas supplémentaire dans le domaine de la **dématérialisation**, avec des transmissions dématérialisées pour 30 communes. Cela se traduit concrètement pour ces communes par la suppression des envois papiers au contrôle de légalité de la préfecture, la fin de la consultation papier de l'ABF.

**La dématérialisation a son revers, elle nécessite une rigueur extrême pour les communes** mais aussi des modifications dans l'organisation du service et le travail des instructeurs.

La bonne gestion des données dans le logiciel d'instruction est d'autant plus importante qu'elles alimentent la base de données SITADEL (base de données nationale qui suit l'évolution des logements et des locaux). La qualité et l'exhaustivité des données saisies par les communes, par les demandeurs lorsque les demandes sont déposées via le guichet unique, puis leur instruction réalisée par le PETR sont donc essentielles.

Ainsi, le service ADS poursuit progressivement la dématérialisation, en lien étroit avec les communes du fait de l'importance des données et de la complexité du processus. La charge de travail ne permet pas des avancées plus rapides. En effet, la dématérialisation complète nécessite du temps pour l'administration du logiciel, ainsi que sa bonne prise en main sur des pratiques nouvelles.

## CONCLUSION

Le rapport d'orientation budgétaire est l'occasion de faire un bilan de l'action de Grand Clermont mais également de se projeter dans l'avenir.

Dans la continuité des années précédentes, le programme de travail de l'année 2024 a été chargé. Tout d'abord sur la révision du SCoT : l'Etat Initial de l'Environnement du territoire a été établi et présenté et la commission urbanisme a été fortement mobilisée sur le Diagnostic et les premiers enjeux à intégrer dans le PAS. Le 7 novembre, le premier séminaire du SCoT a été un moment fort en réunissant plus de 160 élus. Parallèlement, le Conseil de développement a continué ses travaux en réfléchissant aux solidarités et complémentarités entre les différentes parties du territoire. Pour la PAT, l'année a été marquée par la sélection comme « démonstrateur territorial » dans le cadre du projet de structuration d'une filière bio santé local pour la restauration collective. La voie verte le long de l'Allier, même s'il manque encore le dernier kilomètre et les aménagements des aires d'accueil, a été inaugurée le 28 septembre. La nouvelle programmation LEADER 2024/2027 a rapidement commencé avec le dépôt de plusieurs dossiers et la charge de travail est restée soutenue pour l'instruction des autorisations d'urbanisme...

Bien entendu, l'action 2025 du Grand Clermont prolongera la dynamique de l'année 2024 mais il est essentiel de garder à l'esprit que cette dernière année complète du mandat doit aider à établir les fondements objectifs, constructifs et prospectifs du débat démocratique de 2026 dans un contexte très incertain et très inquiétant par de nombreux aspects.

En premier lieu, le rendez-vous du débat du PAS en fin d'année, sera fondamental pour s'accorder sur la vision politique d'aménagement et de développement visant à résister et à s'adapter aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Parallèlement, les objectifs opérationnels du PAT seront revus et devront s'intégrer dans le SCoT et le Conseil de développement continuera à nourrir notre réflexion de ses aspirations citoyennes.

En somme pour le SCoT, l'année 2025 devra être une année de forte mobilisation, des personnes publiques associées, des citoyens et bien entendu des élus pour garantir que les propositions que nous ferons soient les plus éclairées possibles.

Pour réussir cela, il était essentiel de donner des moyens suffisants au Grand Clermont en commençant, après douze ans de stabilité, à augmenter la cotisation des membres. Le contexte budgétaire globale des collectivités étant très tendu, cette décision est une preuve que nos quatre intercommunalités ont véritablement conscience de leur destin commun. A travers la réflexion stratégique sur l'avenir de l'inter-territorialité, l'année 2025 doit aussi permettre d'esquisser les potentielles modalités d'organisation pour construire ce destin commun.

**Le Conseil Syndical, après en avoir débattu, prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.**



## **836 – Conseil de développement : rapport d'activité 2024**

Par délibération n°706 du 30 juin 2021, le PÉTR du Grand Clermont a créé le Conseil de développement du territoire du Grand Clermont, une instance de participation citoyenne commune au PÉTR et à ses 4 EPCI membres.

Le Code général des collectivités territoriales, qui encadre les conseils de développement, fixe l'obligation de produire un rapport d'activité annuel, examiné et débattu par les organes délibérants des EPCI et PÉTR.

Un rapport d'activité 2024, joint en annexe, a donc été produit.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver le rapport d'activité 2024 joint en annexe à la présente délibération**

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

## **837 - Animation / gestion locale 2025 par le Grand Clermont du LEADER Puy de Dôme**

L'ambition du programme LEADER Puy-de-Dôme est de soutenir les initiatives locales s'inscrivant dans la logique de la stratégie Osmose + reposant sur un objectif de coopération. Le déploiement de ce programme implique un effort important en termes d'animation et de fonctionnement.

Le fonctionnement du programme est mis en œuvre de manière coordonnée par 6 partenaires (SMAD des Combrailles, Agglomération du Pays d'Issoire, PNR des Volcans d'Auvergne, PÉTR du Grand Clermont, PNR du Livradois-Forez et CC Plaine Limagne) avec deux niveaux d'animation :

- un niveau mutualisé entre les 6 partenaires avec la mise en place d'une animation / gestion portée par le SMAD des Combrailles, structure porteuse du GAL Puy-de-Dôme
- un niveau local d'animation de proximité à destination des porteurs de projets

La présente demande de subvention concerne l'animation locale de proximité portée par le PÉTR du Grand Clermont.

Le rôle de cette animation locale de proximité sera de :

- Mettre en œuvre, de manière optimale et efficace, la stratégie de développement du GAL LEADER « Puy de Dôme »
- Participer à la rédaction, à la publication et au suivi des appels à projets
- Animer le programme LEADER en déployant un accompagnement au plus près des porteurs de projets pour le montage et la complétude des demandes d'aides et de paiement
- Assurer, en lien avec l'animation mutualisée, un niveau optimal de consommation des crédits
- Participer au réseau des animateurs locaux du programme LEADER
- Participer à la préparation et à l'animation des réunions des comités de programmation, du comité technique et de toutes autres instances ou réunions LEADER
- Participer à la communication du programme
- Participer à l'évaluation du programme

Pour répondre à ces objectifs, le PETR du Grand Clermont mobilise sur son territoire 0,5 ETP en 2025.

Dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention FEADER/LEADER pour le financement des frais de fonctionnement de cette animation locale par le Grand Clermont en 2025, il appartient au conseil syndical d'approuver le plan de financement suivant :

Type de dépenses	Montant prévisionnel HT	Financier	Montant prévisionnel
Dépenses de rémunération, frais de structure et de déplacement	32 962,18 €	FEADER / LEADER	26 369,74 €
		Autofinancement	6 592,44 €
<b>Total dépenses prévisionnelles HT</b>	<b>32 962,18 €</b>	<b>Total ressources prévisionnelles</b>	<b>32 962,18 €</b>

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver l'opération ;**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ;**
- **d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement FEADER/LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel.**

**ADOpte à l'unanimité des membres présents.**

## **838 - Mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme afin de mener une procédure de mise en concurrence Protection sociale Complémentaire-Garantie Santé**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis du comité social territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme du 04 décembre 2024 ;

Vu la délibération du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 10 décembre 2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure un accord collectif sur le risque « Santé » pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent ;

Considérant l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'un tel contrat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

**Le Conseil syndical, après avoir délibéré, décide de :**

- **mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie santé ;**
- **s'engager à communiquer au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause ;**

- **prendre acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme par délibération et après convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, le Grand Clermont aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.**

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.